

# AUX HÔTES DU CHALET-À-GOBET



## AMIES & AMIS DU CHALET-À-GOBET,

merci de respecter ces quelques règles de courtoisie afin que l'usage partagé de cet espace vert demeure un bonheur.

### 50 km/h max.

La vitesse de croisière des poussettes est limitée à 50 km/h à la montée. Attention aux cyclistes, aux cavalières et aux cavaliers. Contrôles radars fréquents. Gazouillis bienvenus.



### Chantiers forestiers

Les forestiers bûcherons effectuent régulièrement des coupes de bois pour préserver l'équilibre de la forêt. On ne rigole pas avec la sécurité, merci de respecter la signalisation mise en place lors des chantiers.



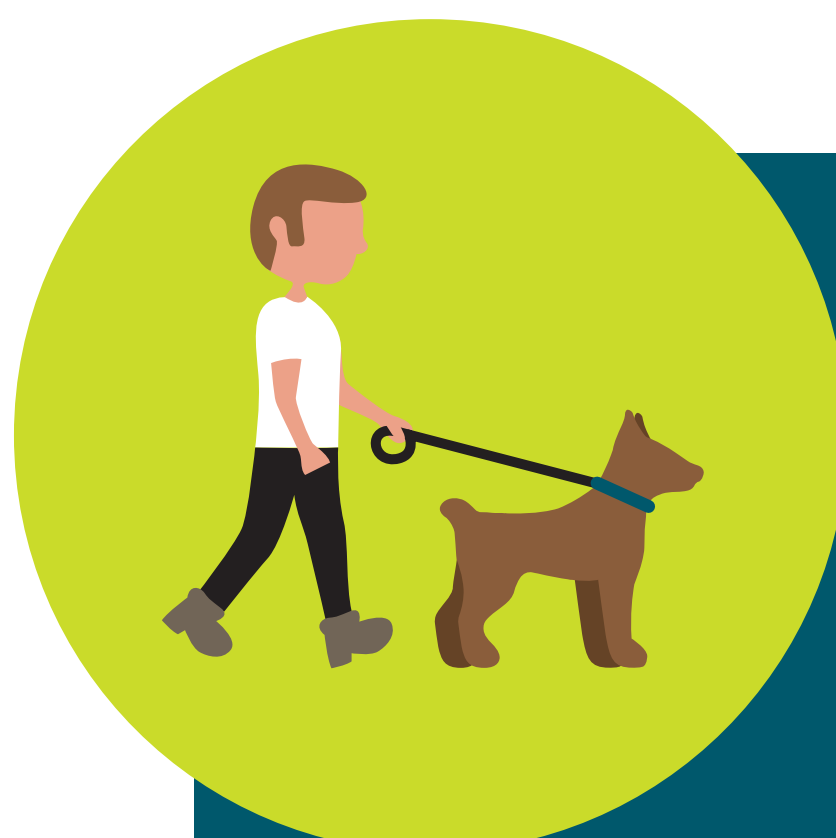
### Cyclistes

Pédale douce à l'approche du public et des chevaux! La sonnette est bienvenue jusqu'à hauteur de 30 décibels ou 15 coups par minute. Des parcours balisés sont à votre disposition. Voir panneau vélo.



### Propriétaires de chiens

Afin de rester copain avec la faune et les usagers, gardez le contrôle de votre camarade à quatre pattes. Les animaux du coin et les jarrets des personnes en balade vous en seront reconnaissants. Pour un bien-être partagé, merci de ne pas laisser de crottes sur les sentiers ou dans les prairies. L'herbe est le repas préféré du bétail.



### Les sous-bois

A vous, hôtes de la forêt, les chemins et sentiers forestiers vous feront parcourir de nombreux kilomètres à pied, et useront vos souliers. Pour le bien de vos semelles et celui de la nature, ne piétinez pas les sous-bois. Pépinière naturelle, elle n'aime que moyennement la compagnie.



### Vous et votre monture

Cavalières et cavaliers, sachez ménager votre monture et rester sur les pistes balisées qui vous sont destinées. Le martèlement répété des sabots blesse les racines des arbres et peut transformer les sentiers en bourbiers. Merci de croiser et dépasser les personnes au pas. Merci à elles de ne pas donner de sucres aux chevaux. Et vice versa.



### A tous nos hôtes

Vous aimez la forêt? Alors emportez vos déchets, ils supporteront mal la solitude.

